

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

2 juillet 1998 - n° 1350
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

L'histoire nationale aseptisée

LA PAROLE PORTÉE dominante célèbre les privatisations ou, plus technique, la vente des actifs publics non stratégiques. Le nouveau musée de Prangins nous offre donc en contrepoint le plaisir d'une appropriation nationale. Le château, plus massif qu'élégant même s'il appartient à l'architecture du XVIII^e, le très beau parc reconstitué à l'ouest, les hautes terrasses qui dominent le lac admirable, le grand jardin potager qui humanise l'austérité du manoir et le relie au village des travaux et des jours ordinaires, tous ces biens désormais appartiennent, inaliénables, à tous. Le promeneur est châtelain. Du bonheur partagé des nationalisations.

Le château a été restauré en respectant ses espaces et ses circulations. Il est meublé avec raffinement. Aucun encombrement; la discrétion est même telle qu'elle devient parfois allusive ou elliptique. Car le parti choisi est celui de faire parler les objets. L'évocation ethnographique est forte lorsque chacun est en mesure de reconstituer la dramaturgie des progrès: celle du vélo, de la TSF ou du confort hygiéniste des bancs d'école. En revanche les élégantes figurines des petits soldats ne sont guère en mesure d'évoquer les épisodes des luttes qui furent aussi tragiques et sanglantes. L'esthétisme tue l'histoire.

Prangins est la vitrine romande du musée national. Or la création de la Suisse moderne dans sa diversité linguistique et culturelle n'est pas évoquée

Prangins est la vitrine romande du musée national. Or la création de la Suisse moderne dans sa diversité linguistique et culturelle n'est pas évoquée. Et ce n'est pas seulement le parti choisi de ne pas faire de l'histoire événementielle. C'est l'expression de l'histoire officielle suisse. À ses yeux, la période qui va de 1798 à 1815 n'est qu'une période sombre, celle de l'invasion étrangère et de la satellisation napoléonienne. Elle fut cela, certes, douloureusement. Mais l'histoire accouche sous péridurale. Cette période vit naître aussi la Suisse des vingt-deux cantons, sous la Mé-

diation d'abord, même si l'on veut ignorer que les premières constitutions cantonales furent signées à Paris. Mais l'égalité dans l'alliance fut confirmée, malgré le courant contraire, sous la Restauration. Or cette entrée en Confédération concerne tous les cantons

romands et les Grisons et le Tessin. Et c'est cela qui est l'objet du refoulement officiel. C'est-à-dire le fondement de notre diversité culturelle. On disserte beaucoup aujourd'hui sur l'affaiblissement de la cohésion nationale et les fossés linguistiques. Mais faut-il s'en étonner si l'alliance élargie de la Suisse moderne ne trouve pas sa place au Musée national, même en terre romande? AG

Ce n'est qu'un épisode

La décision, serrée, du Conseil des États, de refuser le projet de financement de l'assurance maternité par l'assurance perte de gain est décevante.

Il n'en demeure pas moins que la Chambre haute en a reconnu le principe.

Bon espoir pour la suite.

ULRICH ZIMMERLI (UDC), président du Conseil des États peut remercier les femmes. Bien malgré elles, elles lui ont permis d'endosser le rôle médiatisé du président-arbitre. Le Conseil des États a en effet décidé le 23 juin d'accepter le principe d'une assurance maternité tel que présenté par le Conseil fédéral et par la commission du Conseil des États et le lendemain d'en refuser le système de financement, par vingt et une voix contre vingt. Il propose par contre de financer l'assurance maternité par une augmentation de la TVA, modification de la constitution obligatoirement soumise au peuple.

Décisif et provisoire

Malgré ces attermolements qui confinent au tragi-comique – profiter de l'absence de parlementaires sensibles à la nécessité d'une assurance maternité pour emporter le vote et s'assurer de la présence des plus fermement opposés – malgré l'image désastreuse que renvoie la droite dure, chipotant sur un projet pourtant consensuel et raisonnable, le camouflet du Conseil des États n'est qu'un épisode, à la fois décisif et provisoire, de la longue odyssée de l'assurance maternité.

Décisif parce que pour la première fois la droite issue des milieux patronaux reconnaît le principe de l'assurance maternité. Le moratoire sur les assurances sociales réclamé à grands cris par le Vorort est battu en brèche. L'enfant désiré il y a cinquante ans par la population est enfin reconnu par les pairs de la patrie.

Provisoire parce que le Conseil national va lui aussi être saisi du dossier. Cet automne, la coalition socialiste, écologique et démocrate-chrétienne, assistée des radicaux modérés, peut faire pencher la balance en faveur du projet du Conseil fédéral, sinon de la minorité du Conseil des États.

Si l'espoir de voir une majorité se dessiner au Conseil national en faveur du projet est bafoué, ce sera alors au peuple de se prononcer. Un inconvénient, de taille: le recours à la TVA comme bonne à tout faire des assurances sociales. Outre qu'elle met en concurrence les prestataires, des invalides aux jeunes mères, elle réduit à néant une politique sociale qui devrait être cohérente, globale et équitable. Le

saucissonnage n'a jamais suscité l'imagination dans la recherche des solutions ni la vision du long terme.

Une interrogation, de taille. Les majorités politiques risquent de sauter. Le PDC couvre des cantons montagnards, donc touristiques: ils sont allergiques à la TVA et pourraient s'opposer à son augmentation. Par contre la population des villes devrait contrebalancer la défection démocrate-chrétienne.

La naissance de l'assurance maternité est irréversible

Certes, le système de financement proposé par la commission du Conseil des États n'est pas parfait (voir DP 1347), mais il permet de concrétiser le mandat inscrit dans la Constitution. Un mandat sur lequel le peuple s'est déjà prononcé. Nul besoin de refaire l'exercice.

La position de principe est maintenant reconnue par les parlementaires, comme le peuple l'avait fait il y a plus de cinquante ans. La naissance d'une assurance maternité est dès lors irréversible. Elle devrait arriver à bon port à l'aube de l'an 2000. À moins qu'avant les élections de 1999 les parlementaires n'adoptent le rythme du danseur de tango. Un pas en avant et deux pas en arrière. gs

Médias

COURAGE, JOURNAL EUROPÉEN suisse, a joint son deuxième numéro à une édition du *Tages Anzeiger*. Le quotidien zurichois avait diffusé l'édition de lancement de *The European* en 1988.

RÉDUCTION DE PRIX et adoption d'un format réduit pour *France-Soir*. Il s'agit d'essayer d'assurer la survie du quotidien né le 15 août 1941 dans la clandestinité sous le titre *Défense de la France*. Il a été publié 47 fois dans l'ombre. La première édition libre a paru à Rennes le 9 août 1944, puis à Paris le 22 août. Le titre actuel, plus commercial, date du 8 novembre 1944. Pendant un certain temps il y a encore eu, en surimpression, les initiales DF. cfp

Le plaisir de gouverner

Quand un militant devient magistrat: Peter Bodenmann, ex-président du Parti socialiste suisse, conseiller d'État valaisan, fait le point.

JOUEUR DANS L'ÂME, débatteur redoutable, stratège efficace, infatigable provocateur, telle est l'image qu'a laissée Peter Bodenmann, conseiller national et président du PSS.

Depuis un an, le Valaisan siège au gouvernement de son canton. La transition semble réussie pour le nouveau magistrat qui ne suscite que des louanges et dont chacun s'accorde à penser que la réélection est d'ores et déjà acquise. Morceaux choisis par JD d'une interview accordée par Bodenmann au *Tages Anzeiger* (10 juin 1998).

Sur la nécessité de coopérer

«J'ai été élu en tant que représentant d'une minorité. Si je veux changer quelque chose, je dois convaincre le plus de gens possible. Cela ne peut réussir que si le plus grand nombre de personnes dispose d'un maximum d'informations très tôt, de manière que chacun puisse participer à la décision. Nous recourons beaucoup plus qu'auparavant aux meilleurs experts, de gauche comme de droite. Un tel processus exige une transparence complète et de la flexibilité.»

GÉNIE GÉNÉTIQUE

Médias et scientifiques

LES SCIENTIFIQUES SE sont contentés d'exposer leurs propres revendications, dans le cadre d'une opération préparée en urgence et au dernier moment. Ce jugement sévère émane de chercheurs de l'Institut des médias de l'Université de Zurich, après analyse de la campagne référendaire sur le génie génétique.

La société en général et les médias en particulier observent l'activité scientifique d'un œil plus attentif et critique qu'autrefois. Les scientifiques en conçoivent de la mauvaise humeur car ils y voient un danger de politisation de la science. Ils peinent à adapter leur discours à cet intérêt nouveau et à apprendre à considérer leurs interlocuteurs laïcs comme des partenaires.

Par contre cette même étude décerne

Sur les possibilités du réformisme

«Si je négocie et qu'ensuite je ne me tiens pas aux termes de l'accord, je suis grillé. Mes collègues du Conseil d'État ont compris qu'on devait travailler de manière plus adroite avec les organisations écologistes pour éviter les recours. Le conflit perpétuel, ça ne va pas.

C'est aussi ce que je reproche à une bonne partie de la gauche helvétique: elle n'aime pas le côté artisanal de la politique. À cet égard, le système suisse offre des possibilités considérables aux acteurs qui savent se coordonner et prendre des initiatives. La complexité et la lourdeur du système représentent des avantages énormes quand on est prêt à tirer toutes les ficelles et à voir ce qu'on peut mettre en mouvement.»

Sur le Conseil fédéral

«Les conseillers fédéraux se plaignent constamment de la faible marge de manœuvre dont ils disposent. Chacun se pose en victime du système. Ma propre expérience gouvernementale

est tout à fait autre: on a en réalité d'énormes possibilités d'action. La seule limite, ce n'est pas le système mais notre propre capacité de travail. La paralysie provient en grande partie du Conseil fédéral lui-même. Voyez le débat sur l'Europe: pour le gouvernement, l'Europe est encore un adversaire. Malgré toutes ses belles déclarations, le Conseil fédéral est toujours prisonnier d'une logique de la deuxième guerre mondiale: les autres sont nos ennemis.»

Sur la table ronde fédérale

«La table ronde n'est rien d'autre qu'un médicament contre les maux de tête. Depuis sept ans, la Suisse ne connaît plus de croissance économique. Dans tout autre pays, les partis se demanderaient comment renouer avec la croissance. À Berne, ils se réunissent et s'interrogent sur la manière de punir les retraités et d'économiser sur le dos des caisses maladie et des transports publics. Ils restent assis jusqu'à l'épuisement et au consensus. Ça n'a rien à voir avec les problèmes de la Suisse.» ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Forum: Jacques Lonchamp

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

une bonne note aux médias: traitement équilibré du thème, présence dans le débat de nombreux arguments et acteurs, retenue et prudence dans l'appréciation de l'initiative «Pour la protection génétique», bonne information diffusée sur Internet. Cette appréciation positive vaut d'ailleurs pour la présentation d'autres thèmes à caractère scientifique, la drogue par exemple.

Néanmoins l'attention des médias se concentre essentiellement sur les aspects politiques et économiques de ces dossiers. Raison de plus pour que les scientifiques apprennent à communiquer leur savoir dans un langage accessible et cessent de se considérer comme des victimes, injustement accusées parce qu'incomprises. jd
Tages Anzeiger, 11 juin 1998

Neuchâtel, premier de classe de la promotion économique

Après dix-neuf années d'efforts et d'indéniables succès, le canton de Neuchâtel réajuste les instruments de sa promotion économique. D'autres cantons imitent ce pionnier, dont Vaud qui soumet son projet à consultation. Mais le défi du développement dépasse les étroites dimensions cantonales pour prendre une dimension internationale.

TRAUMATISÉ PAR LA révolution horlogère des années septante, Neuchâtel a su faire l'union sacrée, de gauche à droite, pour épauler les entreprises créatrices d'emplois. S'appuyant sur ce consensus qui ne semble pas entamé, le gouvernement propose de nouveaux outils de promotion qui entraîneront de nouvelles dépenses. La percée n'est pas spectaculaire. Mais le substantiel rapport gouvernemental décrit les nombreuses retouches d'un système trop éclaté.

Porte d'entrée unique

L'épuisant parcours du combattant dans les arcanes administratifs étatiques ou para-étatiques est un frein à l'envol d'une entreprise. Désormais, le promoteur qui entend s'implanter dans le canton ou se développer frappera à une seule porte, celle de N-TEC (Neuchâtel - Technologie Économie Compétences). À cette adresse, un spécialiste de la complication administrative renseignera sur les aides offertes, et offrira son assistance pour les obtenir. Cette simplification s'adresse à toutes les entreprises mais en priorité aux PME du canton lui-même.

La panoplie des moyens d'aide offerte par les consultants publics est étendue, de la simple fourniture d'adresse de la fiduciaire conseil adéquate à la mise en contact d'un partenaire ou l'élaboration d'un dossier de financement en passant par la médiation en cas de conflit avec une administration pour l'obtention d'un permis ou d'une réduction d'impôt. Mais, nouveauté, l'assistance qui se limitait jusqu'à maintenant au démarrage de nouveaux projets, s'étendra au suivi de la nouvelle entreprise, sur une période de trois ans.

Le gouvernement neuchâtelois prévoit des dépenses pour la recapitalisation de l'organisme de cautionnement affaibli par les faillites en série des PME. En application de l'arrêté fédéral en faveur des « zones en redéploiement » le canton continuera aussi à contribuer à l'abaissement des taux d'intérêt. Mais la participation au capital de départ des jeunes entreprises reste fort modeste. Neuchâtel avait pris l'initiative de créer un organisme supra-cantonal pour la fourniture de

fonds propres aux entreprises innovatrices. Devant le manque d'enthousiasme des cantons contactés de l'Espace Mittelland, le gouvernement a mis le projet en veilleuse! Le canton se contentera de favoriser l'accès des entreprises aux instituts privés de capital-risque.

Concurrence étrangère

Neuchâtel est particulièrement fier d'avoir attiré en dix-neuf ans quelque 500 entreprises étrangères, créatrices de 4000 emplois. De lourdes menaces pèsent aujourd'hui sur cette promotion. Plusieurs États européens se livrent à une concurrence acharnée pour attirer des entreprises sur leur sol. Neuchâtel a récemment perdu la compétition pour deux projets d'implantation sur son sol. Les entreprises se sont installées en Irlande et aux Pays-Bas. On leur offrait:

- terrains et locaux gratuits.
- 20 ans d'exonération fiscale.
- versement à fonds perdu de 30 à 50% des investissements.
- subvention de 30 000 francs pour chaque emploi créé.
- aide directe à la recherche.

La stratégie suisse fortement axée sur les initiatives cantonales paraît dérisoire face à cette surenchère massive. Le canton pionnier de la promotion économique reconnaît qu'il ne peut réagir seul. La parade doit s'imaginer sous la forme d'une réglementation internationale. Neuchâtel offre un élément supplémentaire à verser au dossier de l'« AMI », l'accord multilatéral sur l'investissement. at

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil neuchâtelois à l'appui d'une révision de la Loi sur la promotion économique. (98.021)

DP ferme boutique pendant cinq semaines.

Rendez-vous le 13 août.

Bonnes vacances!

Choix et contrainte

Une étude française vient de paraître, qui explique les motivations du travail à temps partiel.

LE TRAVAIL À TEMPS partiel est aujourd'hui perçu comme un phénomène positif. Son importance reflète un marché du travail flexible et, pour les salariés, un véritable choix dans l'aménagement de leur temps de travail.

À cet égard, la Suisse fait figure de pionnière puisque 27,6% des actifs travaillent à temps partiel. Notre pays se place ainsi juste derrière les Pays-Bas (32,8%) et loin devant l'Italie (5,9%), la Belgique (12,4%) et la France (12,7%).

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée depuis 1991 a déterminé que de 1991 à 1998 le taux d'activité en Suisse a globalement augmenté, et plus particulièrement l'activité des femmes. Mais cette tendance s'explique en grande partie par l'augmentation du travail à temps partiel – en 1992 la proportion tournait autour de 21%. Parmi les 27,6% des actifs travaillant à temps partiel, 84,5% sont des femmes. En 1997, près d'une femme sur deux est occupée à temps partiel, alors que les hommes atteignent péniblement le 7%.

Mais même si la distinction hommes-femmes rend compte d'une division sociale du travail à temps partiel, ces chiffres sont trompeurs car ils appréhendent les travailleuses et les

travailleurs comme une catégorie homogène. Quelles sont les motivations de celles et ceux qui n'occupent pas un emploi à plein temps? Choix délibéré ou contrainte? En Suisse, aucune recherche n'a été entreprise sur le sujet

Enquête

Par contre, une récente étude française montre que les situations diffèrent fortement en fonction de l'âge et du sexe notamment. Le temps partiel contraint affecte particulièrement les jeunes de moins de 25 ans, les salariés embauchés depuis moins d'un an et ceux dont l'horaire est le plus réduit. L'emploi à temps partiel apparaît donc comme un mode d'insertion contraint dans le marché du travail. De même il représente une manière de sortir progressivement de la vie active pour les hommes de plus de 56 ans; mais pour ces derniers, le temps partiel est choisi et accepté. En général, les femmes de plus de 25 ans qui travaillent plus de 15 heures hebdomadaires choisissent volontairement le temps partiel. *jd/gs*

L'enquête suisse sur la population active est réalisée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique. Ses conclusions ont été présentées dans *Numerus*, n° 3, juin 1998.

Typologie des salariés français à temps partiel

Temps partiel	Insertion dans l'emploi	Emploi	Retrait d'activité
	Hommes de moins de 25 ans: 2,9%	Femmes de plus de 25 ans effectuant moins de 15 heures par semaine: 13%	
Contraint	Hommes de 25 à 56 ans: 4,7%	Femmes de plus de 25 ans à plus de 15 heures par semaine: 25%	
	Femmes de moins de 25 ans: 5,5%		
Accepté		Femmes de plus de 25 ans à plus de 15 heures par semaine: 47%	Hommes de plus de 56 ans: 1,7%

À Nyon, les magasins continueront de fermer à 19 heures

LE RÉSULTAT DU référendum n'a pas fait grand bruit. Et pourtant le vote était important: il y a deux semaines, la population nyonnaise a refusé, à 52%, l'ouverture d'une nocturne jusqu'à 21 heures.

Dans le canton de Vaud, tant qu'une loi cantonale sur l'ouverture des nocturnes n'aura pas été présentée, votée et appliquée, chaque commune a compétence pour accorder ou non l'ouverture des magasins jusqu'à 21 heures, suivant en cela la directive délivrée en 1995 par Jacques Martin: «Les magasins situés dans les communes dont les réglementations de police locale permettent une ouverture nocturne régulière, pourront, sur demande, obtenir un permis de déplacement des limites de travail de jour jusqu'à 21 heures, une fois par semaine, afin d'occuper leur personnel».

Dès lors ce sont les municipalités, qui, par le biais du règlement de police, donnent le sésame aux commerçants de la ville. Et par conséquent sont chargées de jouer les arbitres entre les partenaires sociaux.

À Nyon, les quatre séances de négociations furent totalement improductives puisque la société industrielle des commerçants resta sourde à toutes les revendications émises par le syndicat SIB/Unia, leurs propositions se bornant à retranscrire les chapitres du Code des obligations. Aucune interdiction du travail sur appel, aucun salaire ni horaire minimum, et bien sûr aucune convention collective.

Le syndicat SIB/Unia exigeait quant à lui un supplément de 50, au pis de 25% de salaire pour le travail en nocturne, une compensation d'horaire immédiate, l'interdiction formelle du travail sur appel et un accord légal entre les partenaires.

Rien n'y fit, et la Municipalité, de droite, passa outre. Le référendum, lancé par les syndicats, soutenu par les partis de gauche et les petits commerçants, fut présenté devant le peuple et accepté. La campagne porta sur les conditions de travail de la vente et leurs effets sur l'équilibre familial. Au fond, dans cette petite ville prospère, qui donc voulait les nocturnes? Ni les habitants, population plutôt âgée et familles de classe moyenne goûtant au calme de la cité nyonnaise, ni les petits commerçants du centre, contents de fermer boutique à 19 heures. *gs*

Dernière entrée d'autoroute avant le relais!

Par Jacques Lonchamps, maître de gymnase

Pour Jacques Lonchamps, professeur de géographie, les autoroutes créent des espaces de vie disséminés hors des villes. Et c'est dommage.

LE 8 OCTOBRE PROCHAIN, le professeur Aurelio Galfetti, directeur de l'Académie d'architecture de Mendrisio, donnera une conférence sur le thème «La Citta Ticino». Plus que le thème, c'est le lieu où le professeur Galfetti convie son public qui frappe l'attention: Relais autoroutier de l'A 2 Bellinzone Sud, sens Nord-Sud. Le conférencier parlera-t-il, entre autres, de la revitalisation des centres villes?

Notre société a un comportement schizophrène

Nul doute que cette conférence sera à la hauteur de l'excellent travail de la jeune et dynamique académie. Il n'en reste pas moins que le choix de la localisation de cette conférence peut paraître symptomatique du décalage entre notre théorie de l'aménagement du territoire et notre pratique quotidienne. Notre société a un comportement schizophrène. Utilisant des concepts forgés alors que régnait une autre logique de l'utilisation de l'espace, répondant aux soucis actuels d'économie et de qualité de vie, le discours des politiciens et des spécialistes déborde de louanges pour la centralité, encense les transports publics. La revitalisation, la proximité, la convivialité sont évoquées à chaque détour de phrase à l'appui des projets les plus divers. Parallèlement la pratique individuelle et collective de l'espace est rigoureusement inverse. Tous, nous agissons comme si nous prenions plaisir à disséminer au maximum les activités ou, tout au moins, à les placer hors de la ville. Si l'on nous confrontait à l'explicitation de la «philosophie» qui, de fait, préside à notre propre comportement, nous réagirions probablement tous en disant: «Mais non ce n'est pas cette évolution de «déstructuration» de l'espace que je voulais renforcer!»

L'autoroute en services

L'évolution est nettement perceptible dans ce nouvel usage des autoroutes: dernièrement paraissait une publicité invitant à visiter une exposition d'art... sur l'A9, au relais autoroutier du St-Bernard. Le temps est donc venu où l'on emprunte l'autoroute non pour se déplacer, mais pour avoir accès à certains services.

Il est peut-être bon de rappeler ici une scène tirée d'une vidéo tournée sur commande de l'Association pour l'aménagement national (ASPAN) en vue de montrer aux élèves ce qu'est l'aménagement du territoire: on y voit une vieille dame soigneusement habillée sortir de chez elle. Portant un sac à commissions, elle longe le trottoir d'un pas légèrement hésitant. On devine qu'elle effectue ce qui sera, pour elle, la sortie de la journée. À l'épicerie, elle trouve porte close. Avec un acharnement pathétique elle appuie sur la poignée jusqu'à ce qu'elle remarque une affichette. Chaussant ses lunettes, elle lit: «À notre aimable clientèle: votre épicerie se trouve désormais dans le centre d'achats près de la sortie d'autoroute. À bientôt. etc.» ■

Fabrique de DP

LES COMPTES 1997

Dépenses

Production du journal	64 204
Promotion	8 615
Salaires	89 713
Charges sociales	15 173
Locaux	6 128
Autres frais	15 920
Frais financiers	970
Impôts	704
Amortissements	2 700

Total dépenses 204 127

Recettes

Abonnements	185 249
Dons	4 057
Ventes de numéros spéciaux	1 433
Produits financiers	2 712
Divers	50

Total recettes 193 501

Perte 10 626

Des inquiétudes et des portes ouvertes

Une installation manquée de justesse de la FNAC à Lausanne – pour des raisons administratives –, ainsi que des rumeurs très persistantes de l'ouverture d'une même FNAC à Genève relancent le débat sur le réseau du livre. L'occasion de faire également un pointage européen.

LES LIBRAIRIES FRANÇAISES se préparent à passer à la semaine de 35 heures et un sondage (*Livres Hebdo/I + C*) dévoile que 56% des libraires prévoient d'effectuer cette réduction avant l'échéance légale, soit au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et 2002 pour les autres – l'obtention d'aides annuelles est subordonnée à la rapidité de la mise en place d'une réduction du temps de travail de 10% et à l'augmentation de 6% des effectifs (ou au sauvetage du 6% des effectifs dans le cadre d'un plan social).

Un passage périlleux

Les caractéristiques du secteur de la librairie rendent pourtant difficile la réduction du temps de travail: le taux de temps partiel – aux environs de 40% – est très élevé; les marges réservées aux libraires leur laissent peu de latitude financière; les salaires sont bas. Le sondage montre que les libraires, à 86%, ne pensent donc pas être en mesure d'engager du nouveau personnel, mais plutôt, à 67%, de réorganiser le travail et de trouver des gains de productivité.

Une des pistes retenues est l'annualisation du temps de travail, avec des temps plus hauts pendant les quatre derniers mois de l'année – la variation estimée, plus ou moins deux heures, est néanmoins faible. D'autres gains de productivité ne semblent envisageables que dans les secteurs administratifs et financiers. Les libraires espèrent en conséquence des aides spécifiques au petit commerce.

L'Europe et la Loi Lang

Ce passage périlleux est dépendant du maintien de la stabilité minimale garantie par la Loi Lang sur le prix unique. Un abandon de celle-ci lié à la baisse du temps de travail aurait de lourdes conséquences. Or des rumeurs annonçaient que cette loi était dans le collimateur de la Commission européenne de la concurrence.

Le Syndicat national de l'édition française a rencontré le 11 juin Karel van Miert, commissaire européen à la concurrence: la Commission n'envisage pas de mettre en question les régimes institués par les lois nationales comme c'est le cas en France pour le livre.

L'Allemagne et l'Autriche

Autre développement à suivre: le différend entre les éditeurs allemands et autrichiens et la Commission de Bruxelles. L'enjeu est de taille puisque les éditeurs de ces pays entendent faire respecter le prix fixé lorsque les livres sont diffusés chez le voisin.

Pour la Suisse, ces nouveaux éléments ouvrent des perspectives. D'une

part la mise en place d'une loi sur le prix unique des livres ne serait donc pas incompatible avec la législation européenne et une future adhésion de la Suisse. D'autre part, si des accords comme ceux de l'Allemagne et de l'Autriche se révèlent eurocompatibles, ce serait là un moyen de protéger le monde du livre helvétique de l'implantation de librairies comme la FNAC, trop heureuses de venir pratiquer en terrain non protégé des pratiques commerciales interdites en France, – pratiques hautement dangereuses pour le tissu fragile des librairies. *cp*

Livres Hebdo, 297, 12.6.98; ATS/AFP, 11.6.98; à lire aussi sur le sujet *DP* 1282, 1292, 1294.

DP recherche une ou un comptable

LES COMPTES DE *Domaine Public* – qui viennent d'être approuvés pour l'exercice 1997 lors de la dernière assemblée générale (voir page ci-contre) sont devenus un instrument nécessaire à la prise de décision. C'est pourquoi *Domaine Public* recherche parmi ses lecteurs et ses amis une personne disposant de connaissances comptables de base qui accepte de consacrer bénévolement une heure à une heure et demie par semaine à l'enregistrement des dépenses et des recettes (20-25 lignes d'écriture par semaine).

Ce travail peut se faire au bureau de *DP* ou à domicile. Il ne comprend pas la gestion des abonnements. Comme l'expérience l'a montré jusqu'à présent, l'emploi d'un ordinateur est souhaitable, mais pas indispensable. Nous sommes prêts à former à l'emploi du programme que nous utilisons actuellement, mais un autre choix est possible et toute solution déjà en place est bienvenue.

Pour son contenu rédactionnel comme pour son administration, *DP* compte pour l'essentiel sur le travail bénévole de toutes celles et de tous ceux qui tiennent à cette voix indépendante dans la presse romande. Nous serions heureux de renforcer cette équipe pour l'une des nombreuses tâches qui font le quotidien de notre journal.

Merci de manifester votre disponibilité ou de vous renseigner auprès de Luc Thévenoz, Tél. 022 705 8652 (en journée), 022 328 1851 (en soirée), fax 022 328 1859.

«Familles, je vous hais»

Une petite Anglaise se souvient.

EST-IL NÉCESSAIRE qu'un livre soit récent pour que l'on en parle? Qu'il vienne de paraître? Non, sans doute, surtout dans ce journal. Nous profiterons donc de l'occasion pour recommander un coup de cœur, un livre paru en français il y a deux ans, «*Dans les coulisses du musée*» de Kate Atkinson. Le roman est anglais, on y boit du thé, beaucoup de thé et aussi de la bière et des alcools forts. C'est l'histoire de Ruby Lennox, racontée par elle-même de sa naissance en 1951 jusqu'à l'orée des années soixante-dix.

Les épisodes mémorables de l'existence de cette jeune personne de York, les petits et grands drames familiaux, des retours en arrière sur les aïeux morts quelque part sur la Somme en 1916, au fond ce que les producteurs de feuilletons télévisés appelleraient une saga familiale, mais avec un hu-

mour grinçant, un léger ricanement distancé que vous ne verrez pas de sitôt sur les écrans.

Le chapitre du couronnement de la reine en 1953 avec la horde Lennox rassemblée devant une des premières télévisions et les hommes de la famille de plus en plus ivres au fur et à mesure de la cérémonie est particulièrement mémorable. Il convient de ne pas rater non plus les premières vacances en Écosse, un endroit qui, vu par des yeux anglais, semble particulièrement hostile et antipathique, sans parler du mariage qui se déroule le jour de la finale de la coupe du monde en 1966, avec l'impossibilité de mettre la main sur le marié après la cérémonie...

On ne sent moins seul

La famille Lennox, il est vrai, n'est pas ordinaire. Bunty, la mère, est affli-

gée d'une mélancolie permanente. Cette *Putzfrau* à l'anglaise a épousé George qui tient un magasin d'animaux dans lequel il vend, c'est normal, on est à York, des Yorkshire. Le livre est écrit du point de vue de la petite Ruby qui ne comprend pas pourquoi, dans les disputes de ses parents, sa mère fait reproche à son père d'une entité mystérieuse baptisée «Tachérie»... La sœur aînée de Ruby qui aime Elvis Presley et traite sa mère de vieille vache est un personnage particulièrement réjouissant. Bref si vous aimez l'humour anglais et que vous pensiez que les familles constituent un espace naturel pour apprendre l'amour, un peu, et la haine, davantage, alors lisez vite Kate Atkinson, vous comprendrez que vous n'êtes pas les seuls à détester votre famille! jg

Kate Atkinson, *Dans les coulisses du musée*, Éditions de Fallois, Paris, 1996.

En images et dans le texte

P OUR CELLES ET CEUX qui ne s'expriment pas, l'espace d'un été, il reste un livre de Raymond Depardon, *Voyages*, qui les emmènera en six cents pages en autant de mondes – noirs et blancs.

On connaît surtout Depardon par ses documentaires: *Reporters, San Clemente, Faits divers, Délits flagrants...* On le connaît par ses photos de reporter: la Guerre d'Algérie, le Tchad, l'Afghanistan... Il est l'un des fondateurs de l'agence Gamma, il a travaillé pour Magnum. Depardon navigue entre cinéma et photo: «j'ai souffert du tiraillement entre la caméra et l'appareil photo. C'est l'originalité peut-être de mon itinéraire».

Dans ce livre, le photographe s'expose. Il rassemble des images personnelles: «J'ai mis très longtemps à oser montrer mes photos, ces photos que je faisais pour moi en fait, toutes simples. Pendant très très longtemps, j'ai eu peur qu'on me voie sur la planche-contact: la planche-contact, c'est comme le mouchard d'un camionneur. Il ne fallait pas que je fasse de photos person-

nelles: ma chambre d'hôtel, une jeune fille dans la rue, ce n'était pas ce qu'on m'avait demandé, je ne le faisais pas».

Et pourtant, en travaillant sur les ca-



Irafale, Erythrée, 1995

tastrophes et les guerres, il rencontre – et photographie – beaucoup de paysans, «parce que dans le monde entier il y a beaucoup de paysans». Des femmes aussi, parce qu'il a «l'éternelle obsession d'aimer une femme et de l'emmener en voyage».

Depardon n'a pas fait d'études, il a «commencé à lire Flaubert à Sapporo». Et il a le respect – comme seuls peuvent être les autodidactes – du texte. Tellement d'ailleurs que les légendes prétendument objectives des photos ne le satisfont pas: elles oublient l'auteur de la photo: «la légende de presse est souvent une fausse légende. Oui, c'est un combattant palestinien, un combattant phalangiste ou afghan, oui c'est la légende aux termes journalistiques, mais la vraie légende, c'est ce que je pensais (peut-être même inconsciemment) à ce moment-là».

Et cette «vraie légende», cette épaisseur humaine, cette distance respectueuse s'impriment aussi sur la pellicule. On voit ce photographe dans ses photos; et elles sont belles. cp

Depardon, *Voyages*, Hazan, 1998.